

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2017

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 MARS 2017**

Pour l'"autorité Compétente" par décision du **Salon du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24 :** Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Pierre BIYELA, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA.

**Votants : 28**

**Conseillers absents - excusés :** Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Marc BARRON,

**Conseillers absent non excusé :** Pascale GÉRARD

**Procurations :** Claire FLORENTIN-POIZOT à Bertrand KLING, Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON, Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA, Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA.

**Secrétaire de séance :** Sylvaine SCAGLIA

**Date convocation :** 17 mars 2017

**N°2016-024**

**Objet :** Adhésion charte MONALISA

**Rubrique :** 8.2

**Rapporteur :** Malika TRANCHINA

Le rapport MONALISA remis le 12 juillet 2013 à la ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'autonomie rend compte d'une volonté inter partenariale et inter associative de faire cause commune de manière durable autour de la lutte contre la solitude des personnes âgées. Il formalise des préconisations élaborées et portées par tous, qui fondent la Mobilisation nationale contre L'Isolement des âgés (MONALISA).

La ville de Malzéville mène une action volontariste auprès des seniors de la commune dans le cadre des services à la personne avec son CCAS, dans le cadre d'action de solidarités et de convivialités mais également dans la construction d'un parcours résidentiel adapté conjugué à une offre de service de proximité. Ces actions s'organisent avec les associations du territoire. Elles portent un élan de solidarité et de convivialité coordonnée et complémentaire avec l'action publique locale.

La ville souhaite adhérer à la charte MONALISA qui porte ces valeurs pour sensibiliser et amplifier le mouvement de solidarité auprès des seniors isolés.

**Les parties prenantes de MONALISA s'accordent autour des valeurs fondamentales communes suivantes :**

La valeur singulière et irremplaçable de chaque personne humaine, quelle que soient sa situation, ses origines et son état de santé, invite au respect de son identité et de ses choix.

L'exercice de l'altérité, l'ouverture aux autres et la rencontre des différences ont une fonction vitale constitutive de l'individu et indispensable à son épanouissement.

L'altruisme des engagements citoyens pour une société plus fraternelle et solidaire se concrétise par des relations de réciprocité où chacun trouve sa juste place et où les identités et les cultures d'action collectives sont respectées.

La recherche de l'intérêt général passe par des solutions qui dépassent les intérêts de chacun et de chaque organisation. Il s'exerce au travers de principes démocratiques et de coopération.

#### **Les finalités**

La mobilisation citoyenne avec et pour les personnes âgées souffrant de solitude doit constituer un catalyseur permettant de renouer les liens de proximité, indispensables à la cohésion sociale. Ses finalités sont de :

-Déployer le bénévolat de type associatif, favoriser l'initiative et faire de la lutte contre l'isolement relationnel des personnes âgées un axe majeur d'implication citoyenne.

-Mettre en cohérence et en convergence les actions menées sur le terrain par les différentes parties prenantes, afin de permettre l'échange de bonnes pratiques et d'assurer un meilleur maillage territorial.

-Contribuer à la visibilité et à la promotion des actions par la démarche d'adhésion et de reconnaissance MONALISA.

Les parties prenantes de MONALISA sont des équipes citoyennes, des associations, des collectivités territoriales, des Centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS), des établissements publics ou privés ainsi que leurs structures faitières au niveau national, des caisses de retraites primaires et complémentaires, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), des mutuelles, l'Agence du service civique et toutes autres personnes morales sans but lucratif et/ou de l'économie sociale et solidaire, ainsi que des mécènes privés signataires de la Charte.

Il n'y a pas de cotisation, mais un droit d'entrée unique à acquitter pour adhérer à l'association. Il s'élève à 150€. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M le Maire à signer la charte MONALISA.

Vu l'avis favorable de la commission solidarités du 16 mars 2017.

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

Le Maire,

Bertrand KLING

